

**ACTIONS
EN FAVEUR DU
PATRIMOINE**

**(Bibliothèques universitaires
et de grands établissements)**

**Rapport établi
par Denis PALLIER
Yves LAISSUS
Inspecteurs généraux des Bibliothèques**

Lettre de Mission

Par lettre CAB 3/PT/FD/N° 1233 du 1er février 1990, le Ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, a demandé à l'Inspection générale des bibliothèques un certain nombre de rapports d'évaluation sur le fonctionnement des bibliothèques universitaires.

Parmi les quatre thèmes proposés pour 1990, figurait un examen des actions en faveur du patrimoine (P.J. point IV). Il était demandé à l'inspection :

- de dresser un premier bilan des interventions faites depuis quelques années, sur crédits spécifiques, pour la conservation du patrimoine des bibliothèques universitaires et de grands établissements,
- de proposer un programme à long terme,
- d'élargir, à cette occasion, les investigations à l'ensemble des organismes dont le concours pourrait être sollicité dans les domaines de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine.

Le rapport établi sur ce thème par l'inspection générale est présenté ci-après.

*Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Education Nationale,
de la Jeunesse et des Sports*

Paris, le

- 1 FEB 1960

CAB 3/PT/FD/N° 1233

NOTE à l'attention de

**Monsieur THIRION,
Doyen de l'Inspection
Générale des Bibliothèques**

Le Gouvernement a entrepris un effort considérable en faveur des bibliothèques, tant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment, la création de la bibliothèque de France, que pour ce qui concerne les bibliothèques et centres de documentation relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. La création de la bibliothèque de France à l'initiative du Président de la République va venir compléter ce dispositif et donner un élan exceptionnel à ce secteur.

Dans ce contexte, il importe que l'inspection générale des bibliothèques s'applique à me présenter des évaluations motivées sur la mise en oeuvre des politiques définies par les pouvoirs publics, ainsi que toutes propositions en vue d'en accroître l'efficacité.

Au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, l'inspection générale des bibliothèques a pour mission d'observer et d'apprécier en permanence le fonctionnement de l'activité documentaire, à l'Institut et dans les Académies, dans les Grands Etablissements, dans les Universités, Instituts et grandes écoles placés sous ma tutelle. En outre, elle exerce un contrôle sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine documentaire confié à ces institutions.

L'inspection générale doit, en particulier, évaluer l'efficacité des dispositifs destinés à favoriser la collaboration entre les bibliothèques de ces établissements, et à en faciliter l'accès à tous les chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants qui peuvent y prétendre.

Enfin, et sur ma demande, l'inspection générale des bibliothèques peut procéder à des inspections individuelles, qui, ajoutées aux éléments reçus par les services, pourront compléter mon information sur les personnels des bibliothèques.

L'inspection générale des bibliothèques m'adressera régulièrement ses observations assorties, le cas échéant, d'évaluations et de jugements, ainsi que de propositions concrètes et opérationnelles.

La synthèse de ces constats et suggestions donnera naissance à un rapport annuel qui me sera adressé. Il pourra être publié.

L'inspection générale des bibliothèques devra, pour conduire ses investigations sur la fonction documentaire, prendre en compte l'organisation et le fonctionnement des établissements de recherche et d'enseignement supérieur. A cette fin, elle se rapprochera de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale, avec laquelle elle s'efforcera de mener des inspections conjointes, le plus fréquemment possible.

Pour l'année 1990, l'inspection générale des bibliothèques concentrera ses moyens d'action sur les thèmes suivants :

- fonction documentaire des universités et contractualisation ;
- accessibilité des documents primaires ;
- catalogage collectif des périodiques : évaluation du fonctionnement ;
- actions en faveur du patrimoine.

Ces thèmes sont développés dans l'annexe jointe.

Vous voudrez bien organiser le travail de l'inspection générale des bibliothèques sur ces bases et en fonction des objectifs et instructions contenus dans la présente note.



Lionel JOSPIN

ANNEXE

PROGRAMME PROPOSE A L'INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES POUR L'ANNEE 1990

I - Fonction documentaire des universités et contractualisation

L'inspection générale des bibliothèques apportera son concours à la mise en place de la politique contractuelle conduite par le ministère.

A cette fin, elle procédera, dans les universités soumises à la procédure de contractualisation, et qui lui seront indiquées par la DPDU, à une étude de la fonction documentaire, en mettant notamment en lumière :

- le degré d'intégration de l'ensemble des bibliothèques dans la vie pédagogique et scientifique de l'université, et la répartition des tâches d'information scientifique et technique entre les diverses bibliothèques et centres de documentation ;

- la politique d'acquisition et de localisation des documents ;

- la politique universitaire des moyens,

- . en personnels spécialisés et non spécialisés
- . en crédits d'acquisition
- . en moyens de fonctionnement et d'équipement ;

- la collaboration entre bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques, le rôle des collectivités locales ;

- l'importance des politiques de collaboration et d'échange inter-universitaire.

La synthèse de ces informations fournira à la DPDU des éléments permettant de dégager des orientations et des choix possibles dans le cadre des contrats.

II - Accessibilité des documents primaires

Dans la perspective d'une optimisation de l'utilisation des fonds documentaires, l'inspection générale des bibliothèques s'efforcera de mettre en lumière, dans un échantillon comprenant 5 à 6 universités, 2 à 3 écoles, ainsi qu'1 ou 2 grands établissements, l'accessibilité de la documentation primaire.

Elle s'interrogera notamment sur :

- le pourcentage des documents conseillés, par rapport à l'ensemble des fonds conservés, en distinguant s'il y a lieu entre les collections, par nature ou grandes disciplines ;

- la commodité de la consultation des catalogues ;

- l'attente des usagers (documents en magasin) ;
- la circulation des documents ;
- les horaires d'ouverture, la nature des contraintes, les solutions possibles ;
- la durée de vie des ouvrages consultés ;
- le recours au prêt interbibliothèque ;
- les outils et procédures de consultation à distance.

III - Catalogage collectif des périodiques et fourniture d'articles

Un dispositif existe. L'inspection générale des bibliothèques s'efforcera de mesurer son efficacité, du point de vue de l'utilisateur, en définissant, dans ce but, un échantillon de bibliothèques reliées au catalogue collectif national des périodiques.

Elle fera porter ses observations sur l'importance des demandes de documents, les délais de recherche et de transmission, ainsi que les coûts de ces opérations.

Elle fera toute suggestion en vue d'introduire des améliorations aux différents points de la chaîne de traitement de ce mode de diffusion de l'information.

IV - Actions en faveur du patrimoine

Depuis quelques années, l'administration a mis en place des crédits spécifiques destinés à la conservation du patrimoine des bibliothèques universitaires et de grands établissements. L'inspection générale dressera un premier bilan de ces interventions, et proposera un programme d'actions à long terme qu'il s'agisse de projets concernant des thèmes (histoire des sciences par exemple), de collections particulières (estampes, cartes,...) ou de fonds plus spécialement menacés. Il serait utile qu'à cette occasion l'inspection générale élargisse ses investigations à l'ensemble des organismes dont le concours pourrait être sollicité dans les domaines de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine.

ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Introduction

L'histoire des bibliothèques est marquée par la succession d'objectifs majeurs, dans un cadre international. Les années 1970 ont vu apparaître les politiques de développement des collections et l'utilisation des bibliographies automatisées. Au cours des années 1980 sont venus sur le devant de la scène les systèmes d'informatisation intégrés locaux, la conversion retrospective des catalogues et les politiques de conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine.

A l'origine des politiques de conservation on trouve la prise de conscience d'une menace pesant à la fois sur l'héritage culturel et les publications modernes. Si l'écho des préoccupations internationales est parfois tardif en France, les études pour la conservation ont été concomitantes avec celles des pays les plus avancés.

Précédée par le rapport Caillet en 1979, concernant la Bibliothèque nationale seule, la première étude d'ensemble date de 1981. Cette étude demandée par la Direction du Livre et de la Lecture, intitulée "le Patrimoine des bibliothèques" et plus fréquemment "le rapport Desgraves", examinait trois sujets : la mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux, les problèmes de conservation des différents types de supports, la constitution du patrimoine et les politiques d'acquisition.

Soulignant que la Bibliothèque nationale n'était pas le seul établissement confronté à des charges de conservation, le rapport Desgraves a fait apparaître la répartition suivante pour les livres imprimés et les manuscrits :

	Imprimés total	livres antérieurs à 1800	manuscrits
Bibliothèque nationale	11 millions	550 000	138 000
Bibliothèques municipales	44 millions	3 700 000	150 000
Bibliothèques de grands établissements	3,5 millions	180 000	18 000
Bibliothèques universitaires	25 millions	750 000	18 000

Le même rapport présentait une série de propositions :

- déterminer le rôle de conservation des différents types de bibliothèques,
- développer un laboratoire de pointe en matière de conservation,
- construire et aménager des locaux
- développer la reliure et les actions d'entretien,
- accroître les capacités de restauration,
- lancer des programmes de reproduction photographique,
- développer les catalogues,
- valoriser le patrimoine par des expositions,
- coordonner les achats,
- améliorer la formation des personnels et l'information des usagers (1).

Ces préoccupations coïncidaient avec celles d'autres pays européens. Dès 1973, la British Library avait évalué l'état de ses collections. En 1983, le rapport Ratcliffe faisait le point sur les politiques de conservation dans les différents types de bibliothèques britanniques et identifiait les formations existantes. En République fédérale allemande, le rapport Fabian (1983), puis un groupe de travail du comité des bibliothèques de la Deutsche Forschungsgemeinschaft, ont examiné les problèmes de conservation et d'accès

par les chercheurs au patrimoine imprimé. En 1987, la conservation des documents de bibliothèque en Europe a fait l'objet d'un rapport à la demande des Commissions des Communautés européennes (2), qui ont envisagé de favoriser les échanges d'expérience dans le domaine de la conservation (utilisation des nouvelles technologies, normes pour le papier permanent, registre des microformes de conservation). Au niveau international, après la promulgation de principes sur la conservation et la restauration des collections dans les bibliothèques, présentés au Congrès de l'IFLA à Copenhague en 1979, la conférence des directeurs de Bibliothèques nationales de Vienne en avril 1986 a contribué au lancement d'un nouveau programme de l'IFLA (PAC, Preservation and Conservation). Dès 1986 ont été publiés des principes de préservation. Des centres régionaux du programme ont été constitués et une enquête mondiale UNESCO/IFLA/ICA a été lancée (3).

Si différentes que soient l'organisation des bibliothèques et la répartition des collections de pays à pays, des conclusions communes sont ressorties de ces études :

- l'importance quantitative des collections à conserver, et l'inadaptation des moyens disponibles.
- le coût de la conservation des collections anciennes et modernes et, en corollaire, la nécessité de politiques coopératives, en particulier pour les programmes de microfilmage, l'utilisation des mémoires optiques et la désacidification de masse.
- L'émergence dans les grandes bibliothèques de recherche et les bibliothèques nationales d'une fonction de conservation, aussi importante que celles d'acquisition, de catalogage et de mise à disposition, fonction transversale recouvrant maintenance des collections courantes et des collections anciennes, restauration traditionnelle et traitements de masse, en liaison avec l'ensemble des autres fonctions, des politiques de développement des collections au service public.

L'accent a été mis également au niveau international sur la promotion du papier permanent et la formation à la conservation des personnels de bibliothèques.

Dans ce cadre, et conformément au thème proposé par le ministère, l'inspection a élargi ses investigations à l'ensemble des organismes dont le concours pourra être sollicité dans les domaines de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine.

Son rapport s'articule en trois parties :

- les programmes de conservation en France et les organismes concernés,
- le rôle patrimonial du MENJS et le bilan des actions entreprises,
- Des propositions pour un programme d'action à long terme au MENJS.

La terminologie utilisée dans le présent rapport est la suivante :

a/Conservation : terme générique, couvrant l'ensemble du domaine,

b/Restauration : traitement des documents originaux,

c/Préservation : maintenance des contenus intellectuels par transfert sur d'autres supports.

Conforme aux usages des pays latins et germaniques, cette terminologie n'est pas celle des pays anglo-saxons, où préservation est le terme générique pour l'ensemble du domaine (a), en conservant aussi le sens étroit d'"information préservation" (c),

En l'état des sources, le rapport traite essentiellement des fonds antérieurs à 1810.

1/ Les programmes de conservation en France et les organismes concernés.

Après les confiscations révolutionnaires, les bibliothèques françaises ont connu des pertes immenses, qui ont conduit la France, plus tôt peut-être que d'autres pays européens, à définir systématiquement la notion de patrimoine et de régime juridique des fonds (protection domaniale, inaliénabilité, imprescriptibilité). En revanche les entreprises de mise en valeur collective se sont limitées au catalogue général des manuscrits (1849) et à une tentative de catalogue général des incunables (1897-1909).

Dans la période qui a suivi l'organisation d'une Direction des Bibliothèques, après 1945, le foyer des actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine a été sans conteste la Bibliothèque nationale. Sous l'impulsion de Mlle Kleindienst, Secrétaire générale de 1962 à 1984, ont été développés des ateliers de restauration qui comptaient, en 1985, 90 ouvriers et restaurateurs, et intervenaient promptement auprès de tous les types de bibliothèques pour résoudre des problèmes de conservation. Dès 1953, à la demande de la Bibliothèque nationale, le CNRS détacha un de ses chercheurs pour étudier les problèmes de conservation du patrimoine écrit, origine du Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques (CRCDG), devenu en 1979 laboratoire du CNRS lié par convention au ministère de la Culture, à la Bibliothèque nationale et au Museum national d'histoire naturelle. Avec un effectif de 25 personnes, y compris thésards et jeunes contractuels, le CRCDG est actuellement le principal centre de recherche appliquée et structurale sur les documents graphiques en France. Il assure des formations, des interventions auprès des bibliothèques et un travail de relations internationales. En 1958 fut créée l'Association pour la Conservation et Reproduction photographique de la Presse (ACRPP), qui a réalisé depuis cinquante millions d'images de périodiques, en majorité d'après les collections de la Bibliothèque nationale.

Dans le prolongement d'un programme de la section de L'Humanisme de l'Institut de Recherche et d'histoire des textes (CNRS) à l'initiative de M. H. J. MARTIN, la Bibliothèque nationale a abrité l'éphémère Service du Livre ancien. Ce service a posé les bases d'une norme de catalogage ISBD pour le livre ancien, participé avec l'IRHT et la Réserve des imprimés de la Bibliothèque nationale à la création des Nouvelles du Livre ancien et surtout lancé en 1975 une enquête sur les fonds anciens des bibliothèques françaises, principale source quantitative disponible (4).

Selon l'organisation préconisée lors du partage des attributions de la Direction des bibliothèques entre le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Culture, en 1975, la Bibliothèque nationale, qui demeurait dans le giron du MEN, aurait dû gérer un Centre national du livre ancien et des documents rares et précieux et un Centre national de la restauration et de la reliure, qui ne furent jamais réellement constitués.

Lorsque la Bibliothèque nationale a été transférée au ministère de la Culture en 1981, les bibliothèques des enseignements supérieurs se sont trouvées privées de tout service central de conservation, alors que parallèlement au sein du ministère de la Culture, la Direction du Livre s'était dotée d'une cellule "Patrimoine".

Cette situation, ainsi que les difficultés financières des bibliothèques universitaires et de grands établissements, expliquent que les premiers programmes en matière de conservation se soient développés en France dans le cadre du ministère de la Culture, tant pour la Bibliothèque nationale que pour les bibliothèques publiques.

Bibliothèque nationale

A l'exemple de la Bibliothèque du Congrès, et avant la British Library, la Bibliothèque nationale avait entrepris de remédier à la dégradation de ses collections. Celle-ci était due principalement à deux causes : l'accroissement des communications et, pour les livres imprimés depuis 1870, l'autodestruction des papiers rendus trop acides par l'utilisation de la pâte de bois.

Dès 1978, un service de la conservation et de la restauration a été constitué pour coordonner les actions. En 1979, le rapport Caillet évaluait la masse de documents en danger : 670 000 volumes d'imprimés, 40 millions de feuilles de journaux. Il proposait deux objectifs, assurer la conservation des originaux par leur renforcement après désacidification, éviter la communication des originaux fragiles en leur substituant des microfilms ou des microfiches.

Pour la sauvegarde de ses collections une subvention spéciale de 10 millions de francs par an a été accordée à la Bibliothèque nationale à partir du budget 1980. Elle a permis :

- l'aménagement de plusieurs ateliers de restauration et de reproduction, rue de Richelieu.
- la mise en place d'ateliers décentralisés : désacidification de masse, photographie, thermocollage à Sablé ; conservation et reproduction de la presse à Provins.
- le développement de la reproduction de documents, directement ou en sous-traitance (95 000 ouvrages, des millions d'images de périodiques), la reliure, la désinfection et le reconditionnement de milliers de volumes.
- le financement de programmes (désacidification, étude du vieillissement des papiers) confiés au Centre de recherche sur la conservation des documents graphiques (CNRS).
- la mise en valeur des collections (catalogues, vidéodisques).

Après dix années d'expérience, la Bibliothèque nationale a réévalué le nombre des documents menacés (1 à 2 millions), confirmé la priorité accordée aux ouvrages du XIXe et de la première moitié du XXe et recherché des possibilités de sous-traitance pour la reliure, la restauration et la micrographie, suivant des cahiers des charges précis. Depuis 1990, avec la mise en place d'une direction technique, responsable des ateliers, gestionnaire de l'ensemble des crédits de reliure et de photographie, pôle de prévision et de conseil au bénéfice de l'ensemble des départements, la fonction de conservation a été mise sur le même pied que les autres fonctions bibliothéconomiques.

Le programme de la Bibliothèque de France ouvre de nouvelles perspectives pour le transfert des collections sur d'autres supports et la conservation. En revanche, la préparation du déménagement de millions de documents devra mobiliser une part des effectifs.

Bibliothèques publiques

La Direction du Livre et de la Lecture (DLL) a financé des actions de conservation à partir de 1978. Ces moyens ont été sensiblement augmentés, à partir de 1982 (5,7 millions) et 1983 (9,9 millions de francs), sur la base du rapport Desgraves. Une équipe permanente a été constituée (8 personnes à la DLL et 3,5 au Centre national de coopération des bibliothèques publiques de Massy), au total : 5 conservateurs, 2 bibliothécaires-adjoints, 2 ITA, 1 secrétaire, 1 chauffeur technicien, 1/2 magasinier.

Après le transfert dans la dotation générale de décentralisation de l'essentiel des crédits inscrits au budget de l'Etat pour les bibliothèques publiques, suivant la loi du 9 janvier 1986, la DLL a conservé un budget important pour le patrimoine imprimé (12,5 millions en 1990).

[Ses actions s'organisent suivant trois axes :

- améliorer les conditions de conservation

.soutien aux recherches, menées notamment par le Centre de Recherche sur la conservation des documents graphiques.

.de 1982 à 1985 aide à l'entretien matériel et à la protection des collections (16 millions de documents traités) ; dépôt de matériel de contrôle, mise à disposition depuis 1986 d'une unité mobile de désinfection.

.prise en charge de travaux de restauration (en moyenne 300 volumes imprimés et manuscrits par an et un millier de documents en feuilles).

.actions de formation et d'information (formation continue, notes techniques, en coopération avec le Centre de Massy qui a un rôle de veille technologique).

- faciliter la communication et la mise en valeur des fonds.

.reproduction des documents les plus menacés et les plus demandés (manuscripts médiévaux reproduits dans 9 régions dans le cadre d'un programme DLL/IRHT, presse régionale, collections iconographiques), aide aux projets de centres régionaux.

.aide à la réalisation et à la publication des catalogues de manuscrits et d'incunables, inventaire photographique, aide à la préparation d'expositions et de publications scientifiques.

- aider à l'acquisition de documents d'intérêt général (1500 documents ont été acquis depuis 1978, des Fonds régionaux d'acquisition se mettent en place en 1990).

La Direction du Livre a en outre appuyé la création d'associations régionales de coopération dont plusieurs ont fait du patrimoine une de leurs priorités, en lançant des programmes de microfilmage ou en partageant les responsabilités de conservation.

Les missions de l'Etat en ce qui concerne les documents anciens, rares ou précieux conservés dans les bibliothèques publiques, ont été précisées par le décret du 9 novembre 1988 demandant l'avis préalable du Ministre chargé de la Culture pour tout projet de restauration, de désaffectation ou d'échange. Ce décret a eu pour corollaire l'institution en mai 1989 d'un Conseil national scientifique du patrimoine des bibliothèques publiques, qui donne avis sur les dossiers de restauration et fournit, par ses groupes de travail, information et conseil à la Direction du Livre et de la Lecture.]

En résumé, si en Grande-Bretagne et en République fédérale allemande les bibliothèques d'étude et de recherche, où se trouvent la majorité des collections anciennes ont été les premières concernées par les programmes patrimoniaux de catalogage et de microfilmage, en France les principales initiatives ont été prises par le ministère de la Culture. Ce mouvement a plusieurs conséquences :

- regroupement des compétences, des emplois qualifiés et des équipements au ministère de la Culture, avec des crédits dont les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine n'avaient jamais bénéficié auparavant,
- perte de visibilité des collections patrimoniales des enseignements supérieurs,
- interrogation des conservateurs des bibliothèques universitaires et de grands établissements sur la fonction de conservation de ces bibliothèques.

2/ Rôle patrimonial du MENJS et Bilan des actions entreprises.

Les fonds patrimoniaux des bibliothèques universitaires et de grands établissements.

Si le rapport Desgraves n'a pas déclenché pour les bibliothèques des enseignements supérieurs la mise en place immédiate d'actions patrimoniales, du moins a-t-il conduit le ministère de l'Education nationale à mieux prendre connaissance de ses collections anciennes. Lors de l'enquête de 1975 sur les fonds anciens, les bibliothèques universitaires et de grands établissements avaient donné des statistiques plus ou moins précises. Une enquête menée par le Service des Bibliothèques en janvier 1982, pour la commission Desgraves, a permis de compléter ces données. Même si les chiffres sont encore susceptibles d'évoluer, avec le reclassement des fonds (ce qui s'est produit depuis 1982 à Clermont, Montpellier, Nantes, Poitiers et aux Langues orientales), les masses paraissent identifiées (cf. Annexe 3).

Les bibliothèques universitaires et de grands établissements abritent un million de volumes antérieurs à 1810. Alors que les fonds anciens des bibliothèques publiques sont dispersés, les principales collections des enseignements supérieurs sont fortement regroupées à Paris et à Strasbourg.

- Les anciennes bibliothèques universitaires de Paris détiennent plus de 360 000 volumes anciens, avec des collections de plus de 100 000 volumes à la Sorbonne et à Sainte-Geneviève. Les bibliothèques des grands établissements (Mazarine, Institut, Museum, Musée de l'Homme, Académie de Médecine), conservent 180 000 volumes dont 105 000 à la Bibliothèque Mazarine. Avec 540 000 volumes, Paris regroupe plus de la moitié des collections anciennes universitaires.

- la principale collection provinciale est celle de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Avec 231 000 volumes, c'est quantitativement la première collection universitaire, comparable aux plus grandes collections municipales (Grenoble : 250 000 volumes, Lyon : 200 000, selon l'enquête de 1975). A Paris comme à Strasbourg, les collections anciennes sont très diversifiées : archives, manuscrits, vélins, papyrus, cartes, estampes, monnaies, médailles, ainsi que des objets d'art et des objets scientifiques dans les bibliothèques des grands établissements.

- Les autres fonds universitaires sont de taille plus limitée : 250 000 volumes, répartis entre 23 bibliothèques. Cependant, la Bibliothèque de Montpellier déclare 50 000 volumes, celle de Poitiers 45 000, celle de Toulouse 35 000. Six autres bibliothèques universitaires conservent plus de 10 000 volumes anciens.

L'histoire des enseignements supérieurs explique la situation des collections. Si les bibliothèques publiques ont largement bénéficié des biens mis à la disposition de la Nation, les universités supprimées en 1793 ne se reconstituèrent que lentement. La pièce maîtresse de l'Université impériale fut le

réseau des lycées, successeurs des écoles centrales révolutionnaires et héritiers des facultés des Arts de l'Ancien Régime. Les facultés ne se remirent en place que progressivement, en commençant par les facultés "professionnelles", Médecine et Droit. Dès 1794, les écoles de Santé sont reconstituées à Paris, Montpellier et Strasbourg et ne cessent de fonctionner. De 1802 à 1804, 9 écoles de Droit sont organisées sur le territoire national. De 1806 à 1841 apparaissent 22 écoles secondaires de Médecine, dépendant des villes et départements, qui passeront sous le contrôle de l'Université.

Les facultés "académiques", Lettres et Sciences, faiblement autonomes vis-à-vis des lycées sous l'Empire, ont connu au long du XIXe siècle une histoire jalonnée de créations, suppressions et rétablissements. Dans leur développement se marque un écart fonctionnel entre les facultés de province et celles de Paris, favorisées par la centralisation et le regroupement des établissements préposés à la reproduction effective du corps enseignant (5).

De ces conditions découlent pour une bonne part les situations très diverses des collections des établissements d'enseignement supérieur.

Quelques bibliothèques, essentiellement parisiennes, peuvent se targuer de la continuité de leur fonds et d'un enrichissement progressif :

- depuis le XVIIe siècle, cas de la Bibliothèque interuniversitaire de Pharmacie (1570),
- depuis le XVIIe siècle : Bibliothèque Sainte-Geneviève (1624), nationalisée en conservant son intégrité, et fort enrichie par Daunou, à partir des dépôts littéraires ; Bibliothèque du Muséum (1635), réorganisée, agrandie, enrichie de saisies révolutionnaires en 1793 ; Bibliothèque Mazarine (1661),
- depuis le XVIIIe siècle : Bibliothèque de la Sorbonne, descendant en droite ligne de la Bibliothèque de l'Université de Paris, constituée en 1763-1765, et enrichie à partir de 1796 des prélèvements opérés dans les dépôts littéraires par son bibliothécaire, Antoine Serieys ; Bibliothèque de l'Institut, issue du séquestre de la Bibliothèque de la ville de Paris ; Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine, dont l'origine remonte à 1733.
- depuis le XIXe siècle : Bibliothèque de l'Académie de Médecine (1820), recevant les archives des sociétés médicales qui avaient précédé l'Académie ; Bibliothèque Cujas (1876), Bibliothèques des Langues orientales, organisée entre 1868 et 1898.

Les Bibliothèques universitaires provinciales sont pour 14 d'entre elles, issues de la fusion des bibliothèques de facultés dans la période 1879-1902 et, pour toutes les autres, des bibliothèques récentes. L'histoire de leurs fonds est inégalement connue. Du moins semble-t-il que les collections universitaires anciennes et organisées qui leur ont été transmises proviennent, le plus souvent, des écoles de Médecine et de Pharmacie. C'est le cas à Angers, Besançon, Grenoble, Marseille, Nantes, Poitiers et Toulouse.

A Montpellier, cas tout à fait particulier, le fonds de la Faculté de Médecine est le plus important et le plus précieux, mais sa richesse ne remonte pas aux origines de la Faculté. Elle est l'oeuvre du bibliothécaire et médecin Prunelle, chargé de l'inspection des bibliothèques et dépôts littéraires. De 1802 à 1807 celui-ci a puisé au bénéfice de Montpellier dans les dépôts du Mans, de Chartres, de Dijon, d'Auxerre et de Troyes.

Dans les autres bibliothèques universitaires de province, les confiscations faites au bénéfice de leurs collections sont celles du XXe siècle. Ainsi, selon Neveu et Dacier (6),

- la Bibliothèque universitaire de Besançon a reçu 6 000 volumes venant d'établissements ecclésiastiques supprimés en 1905,
- celle de Lille a reçu, la même année, 4 000 ouvrages venant des séminaires d'Amiens, de Cambrai, de Soissons et de l'Abbaye de Saint-Riquier,
- celle de Montpellier a reçu le fonds du Grand séminaire et partie des collections de la Faculté de théologie protestante de Montauban,
- la Bibliothèque universitaire de Poitiers a reçu entre 1909 et 1916, partie de la bibliothèque du Grand séminaire, la bibliothèque du Séminaire et de l'Evêché de Luçon,
- la Bibliothèque universitaire de Rennes a reçu, en 1911, 25 000 volumes venant des bibliothèques de l'Evêché et du Grand séminaire d'Angers,
- la Bibliothèque universitaire de Toulouse a reçu, en 1881, partie du fonds de la Faculté de théologie de Montauban.

La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est un cas spécifique. Quand la bibliothèque fut créée, après la guerre de 1870, l'Alsace était annexée à l'Empire allemand. Les principales bibliothèques de Strasbourg avaient brûlé, hormis celle de l'Académie. C'est par achat et par dons, pendant la période allemande, qu'a été constituée la majeure partie des collections anciennes d'imprimés de la BNUS, ainsi que l'essentiel des collections spécialisées (papyrus, ostraca, gravures) et les quatre cinquièmes des collections de numismatique. Le mode de constitution d'un autre fonds universitaire pourrait être rapproché du cas de Strasbourg. La Bibliothèque d'Art et d'Archéologie est issue des collections rassemblées à partir de 1906 par Jacques Doucet et données à l'Université de Paris en 1918.

Comme les bibliothèques publiques, les bibliothèques des enseignements supérieurs ont eu l'occasion d'enrichir leurs fonds anciens grâce à des dons, dépôts ou plus rarement des acquisitions. Ces apports peuvent être considérables, comme par exemple le dépôt des papiers d'Argenson à la Bibliothèque de l'Université de Poitiers, traité dans les années 1980. Là où les collections anciennes sont limitées, des conventions ont pu être passées, donnant accès à des fonds importants pour la recherche. Ainsi l'Université d'Amiens a passé convention avec le Centre culturel des Fontaines, regroupant à Chantilly les bibliothèques des scolasticats de la Compagnie de Jésus. A Mulhouse, la bibliothèque de la Société industrielle fonctionne comme une section de la bibliothèque universitaire.

Au-delà des collections antérieures à 1810, pour lesquelles des enquêtes existent, il est difficile de donner des indications précises sur le patrimoine des bibliothèques des enseignements supérieurs.

Sachant la date de création des différentes bibliothèques universitaires, il paraît probable, jusqu'à confirmation par enquête, que les principales collections du XIXe siècle soient détenues par les bibliothèques interuniversitaires de Paris, Jussieu excepté, les anciennes bibliothèques de grands établissements, et les bibliothèques universitaires d'Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

Mais les bibliothèques des enseignements supérieurs sont aussi les principaux dépôts publics des collections scientifiques du XXe siècle. Ces collections ont des caractéristiques propres : forte proportion de périodiques, de documents étrangers, obsolescence rapide dans les disciplines scientifiques et médicales, ce qui amène à distinguer fonds actifs et fonds de conservation.

Moyens de conservation et de mise en valeur des fonds

Au total, plusieurs bibliothèques universitaires et bibliothèques de grands établissements ont des fonds anciens remarquables, encyclopédiques (Sorbonne, Sainte-Geneviève, Mazarine, Institut à Paris, Strasbourg, Montpellier, Poitiers, Toulouse en province), ou spécialisés (Langues orientales, bibliothèques interuniversitaires de Médecine et Pharmacie, Museum, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie). La plupart des autres collections sont limitées, maîtrisables, souvent spécialisées. D'après l'enquête de 1975, les collections anciennes ne sont diversifiées que dans quelques établissements. Estampes, monnaies et médailles, livres de musique ne se trouvent respectivement que dans cinq bibliothèques. Douze ont signalé des atlas. D'après la même enquête, la majorité des documents était cataloguée dans vingt bibliothèques sur vingt-huit.

Pour les collections modernes, les CADIST constituent une esquisse de répartition de rôles pour la conservation. Aucune bibliothèque universitaire, excepté la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg n'a d'attribution directe du dépôt légal.

La conservation en bibliothèque universitaire n'est régie par aucune disposition statutaire, aucun automatisme.

Quels sont actuellement les moyens de conservation et de mise en valeur du patrimoine des bibliothèques universitaires et de grands établissements ?

Cette fonction n'est pas actuellement prise en compte par les statistiques et il n'a pas paru opportun à l'inspection générale de lancer plusieurs enquêtes dans la même année. On peut tirer des enseignements de sources diverses.

En 1988, il a été demandé aux bibliothèques universitaires, candidates aux crédits "patrimoine", d'indiquer quel personnel était affecté à la conservation. Si l'on met à part les ouvriers et restaurateurs, trois cas de figures sont apparus :

- Les bibliothèques où un ou plusieurs emplois à plein temps demeuraient affectés à cette fonction : Sorbonne, Sainte-Geneviève, Bibliothèque interuniversitaire de médecine, Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier. Non soumises à l'enquête la bibliothèque universitaire de Poitiers et la Mazarine appartenaient à cette catégorie.
- Les bibliothèques où des parts de temps étaient régulièrement affectées : Bibliothèques interuniversitaires de Lyon, Strasbourg, Toulouse, Langues Orientales, Bibliothèque interuniversitaire de Pharmacie, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie. Les Bibliothèques du Museum, du Musée de l'Homme, de l'Institut appartenaient sans doute à ce groupe,
- Les bibliothèques où le responsable des fonds anciens était le directeur, un chef de section, un conservateur, exceptionnellement un bibliothécaire-adjoint, sans identification du temps passé.

Les personnels ouvriers et restaurateurs et les ateliers des bibliothèques universitaires et de grands établissements sont connus par l'enquête menée en 1986 et 1987 par Mlle DELRIEU et M. LABARRE (7) et par les statistiques de la DPES. L'enquête a identifié six ateliers de restauration constitués et deux potentiels. En 1990, ils sont dotés des effectifs suivants :

<i>Bibliothèques</i>	<i>Sous-chef d'atelier d'entretien de livres</i>	<i>restaurateur spécialistes</i>	<i>OP</i>
Sorbonne	1	4	1
Mazarine	1	3	
Museum	1	2	1
BNUS	1	2	1
BU Montpellier	1	2	
BIU Toulouse (atelier à la BMC)		3	
SDU Caen		1	<i>postes libres</i>
Sainte-Geneviève		1 (vacant)	

L'effectif des restaurateurs-spécialistes semble ne pas avoir évolué, sauf création d'emplois de débouché, depuis le début des années 1980. Des emplois d'OP ont été supprimés (Museum, Montpellier dont l'atelier a été étendu au début des années 1980 par fusion avec celui d'Aix-Marseille). Quatre bibliothèques universitaires sont en outre dotées d'un emploi d'OP relieur (Besançon, Clermont-Ferrand, Perpignan, Rennes I).

Un point est à faire sur les ateliers photographiques des bibliothèques, mais dans ce domaine l'offre extérieure existe et se développe : ACRPP, ateliers des associations régionales de coopération, futur centre technique du Livre.

Suivant l'ESGBU, l'évolution des dépenses de reliure et, depuis 1987, de conservation a été la suivante :

	dépenses totales	%re- liure	%pro- vince	%Paris	%BIUParis	% BU Paris
1979	86,64MF	3,75	3,35	4,74		
1983	106,27MF	3,42	2,86	4,48	5,63	3,14
1984	109,52MF	3,05	2,65	4,16(?)	5,85	3,31
1985	133,39MF	3,00	2,00	4,44	5,63	3,48
1986	155,97MF	3,14	2,58	4,43	5,63	3,27
1987	181,24MF	4,16	3,03	6,33	7,59	4,91
1988	215,44MF	3,83	2,76	6,08	8,44	3,72

Selon l'Association of research libraries américaine le minimum des dépenses de conservation doit être égal à 4 % des dépenses totales ou 10 % des dépenses d'acquisition. Au niveau national, ce minimum de 4 % a été atteint en 1976, 1977 et 1987. Le tableau fait apparaître :

- un creux sensible en 1985-1986

- une attention plus forte aux dépenses de conservation à Paris et spécialement dans les BIU. Dans les Bibliothèques de grands établissements en 1988, les dépenses de conservation représentaient 15,6% des dépenses d'acquisition.

Le DESS présenté en 1990 à l'ENSB par Fabienne GUY sur les réserves dans les bibliothèques françaises traduit la même motivation. Le plus fort taux de réponse à l'enquête qui a servi de base à cette étude a été réalisé dans les BU et toutes les bibliothèques interuniversitaires parisiennes ont répondu. C'est dans ces BIU que se trouvent, il est vrai les réserves incluant lieu de consultation sur le modèle de la Bibliothèque nationale (Sainte-Geneviève, Sorbonne, BIU de Médecine).

Actions menées en faveur du patrimoine imprimé

A la différence du ministère de la Culture, le ministère de l'Education nationale n'a affecté qu'à partir de 1988 des crédits nouveaux et spécifiques à la conservation. Quoique le patrimoine imprimé intéresse la recherche, les fonds anciens n'ont malheureusement que peu d'avocats parmi les enseignants et chercheurs. Jusqu'en 1988, la direction en charge des bibliothèques s'est trouvée confrontée à un dilemme habituel : que privilégier au sein d'une enveloppe budgétaire limitée, les acquisitions pour la pédagogie et la recherche, la modernisation des bibliothèques ou la conservation de documents utiles à la recherche rétrospective ?

De 1983 à 1987, les actions de conservation au sens strict se sont limitées à l'instruction de dossiers ponctuels. Des actions significatives étaient cependant engagées pour la valorisation des collections.

Les principales ont été la création de banques d'images sur vidéodisques et la mise en place d'un programme d'aide à la réimpression d'ouvrages anciens. Le premier vidéodisque "patrimonial" a été en 1983-1984 le vidéodisque des enluminures de manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Le second, plus récent, est une banque d'images constituée à partir des vélins de la Bibliothèque du Museum.

Par ailleurs, dès 1982, la DBMIST s'était intéressée aux reprints d'ouvrages anciens à la demande d'organismes d'enseignement supérieur (Universités de Caen, de Paris X, Museum, Ecole française d'Extrême Orient, Institut du Monde arabe). En 1987 un concours de reprints a été lancé, en ajoutant à l'objectif initial (mettre à la disposition de la communauté universitaire et du public des ouvrages de référence indisponibles) celui de valoriser les collections de certaines bibliothèques. Trois bibliothèques ont vu leurs propositions retenues dans les limites du programme (50 volumes). Ce sont la Bibliothèque du Musée de l'Homme, qui avait présenté un programme concernant les voyages de découverte et l'anthropologie : la Bibliothèque interuniversitaire de Lille avec un programme d'histoire de l'art, et la BIU de pharmacie de Paris pour une série d'ouvrages sur l'histoire du parfum.

En 1985 et 1986, après enquête, la commission de la conservation de l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU) avait rendu compte de nombreuses actions de mise en valeur du patrimoine ; identification de nouveaux fonds spécialisés, création de réserves, fichiers, organisation de cours, conférences et surtout expositions. certaines bibliothèques (Montpellier, Nancy) voyaient s'ouvrir dans ce domaine des perspectives de coopération régionale.

Suivant la proposition de l'ADBU et de l'Inspection générale, la Direction des Bibliothèques a décidé alors d'engager, sur le budget de fonctionnement, un programme patrimonial dont la mise en place s'est faite en trois étapes :

- 1987 : emploi des réserves en fin d'année,
- 1988 : appel à programmes de conservation (BU) en début d'année sur la base d'1 MF, considérablement élargie par la commission Miquel lors de la répartition des mesures d'urgence (+ 3 MF), obtenues par le ministère de l'Education nationale,
- 1989 : appel à programmes de conservation auprès des BU et BDGE sur une base de 2,5 MF.
- 1990 : appel à programmes, sur une base de 3 MF.

Tirant parti de l'expérience acquise par la Direction du Livre et de la Lecture, le programme initial portait sur :

- l'équipement des ateliers de restauration (en accompagnement du rapport DELRIEU)
- la reliure et la restauration de documents
- l'entretien des collections
- la microreproduction
- la valorisation des collections (expositions, publications)

En réponse à la demande de différentes bibliothèques, le financement de formations et d'acquisitions a été envisagé à partir de 1989. Dès 1988 avaient été prises en compte des actions portant sur des fonds du XIXe siècle ou du XXe siècle, sur proposition de bibliothèques telles que la BDIC, la Bibliothèque du Musée de l'Homme, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. En revanche ont été laissées de côté les demandes portant sur la reliure, la réparation, la reproduction des acquisitions récentes, considérant que les bibliothèques étaient égales devant les problèmes de préservation des collections courantes.

Les tableaux ci-après rendent compte de l'évolution des crédits et de leur répartition en réponse aux demandes :

Budget, Bénéficiaires

	<i>Budget patrimoine</i>	<i>Nombre de bibliothèques bénéficiaires</i>
1987	0,8MF	10
1988	4MF	31
1989	2,5MF	27
1990	3MF	36

Répartition par actions

	1987	1988	1989	1990
Restauration et reliure	278 000 (35%)	1 448 000 (36,2%)	753 000 (30,1%)	847 000 (28,2%)
Ateliers de restauration	299 000 (37%)	305 000 (7,6%)	292 000 (11,7%)	218 000 (7,3%)
Equipement de réserves. Matériel de conservation		427 000 + 228 000 (vitrines) (16,4%)	608 000 (24,3%)	372 000 (12,4%)
Micrographie	80 000 (10%)	483 000 (12%)	372 500 (15%)	615 000 (20,5%)
Expositions		615 000 (15,4%)	190 000 (7,6%)	415 000 (13,8%)

Vacations (entretien, traitement des collec- tions)	107 200 (13,5%)	26 000 (0,7%)	170 000 (6,8%)	200 000 (6,6%)
Autres	35 800 (4,5%)	468 000 (dont ac- quisitions 100 000 + reprints 250 000) (11,7%)	114 500 (dont ac- quisitions 40 000 + formation 24 000) (4,5%)	333 000 (dont acqui- sitions : 75 000, formation: 12 000) (11,1%)

Ces chiffres appellent divers commentaires.

Les actions de conservation et, parmi elles, les demandes de crédits de restauration et de reliure ont représenté le secteur de plus forte demande. Il n'a été donné satisfaction que partiellement, sachant la surcharge des ateliers compétents, aux demandes de restauration, au vu des dossiers. Ces demandes couvrent un large champ : restauration d'ouvrages mais aussi d'affiches et d'estampes à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, de placards et plans d'architecture à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, d'un manuscrit à Strasbourg, ou traitement du fonds ancien japonais de la Bibliothèque des Langues Orientales (réfection des coutures, restauration d'étuis de soie, fabrication d'étuis et de boîtes de protection). La procédure de subvention des bibliothèques ne permet de suivre qu'a posteriori.

L'aide aux ateliers de restauration a constitué une priorité en 1987, puis a porté essentiellement sur l'achat de matériels nouveaux, en réponse aux demandes des bibliothèques de Montpellier, de la Sorbonne, du Museum. En 1989-1990 un effort particulier a été fait pour accompagner la réorganisation de l'atelier de restauration de Strasbourg.

A des fins patrimoniales, une aide a également été apportée à l'équipement des ateliers de reproduction de la Bibliothèque du Museum, des BIU de Nancy et Toulouse, de la BIU de Médecine.

Par comparaison avec les actions de la Direction du Livre et de la Lecture, le poids relatif de la micrographie est faible, alors qu'elle apparaît comme particulièrement bien adaptée aux exigences de conservation et améliore la communication. Mais en 1988 et 89 la Direction en charge des bibliothèques, n'étant pas assurée du maintien des crédits "patrimoine", a retenu des actions limitées, qu'elles portent sur des manuscrits anciens ou modernes (par exemple les manuscrits du docteur Jean Martin Charcot à Paris VI), des livres, des périodiques ou des fichiers, et montré beaucoup de prudence vis-à-vis d'actions

pluri-annuelles. Ainsi a été cofinancé avec la région le programme de reproduction de la presse alsacienne de 1919 à nos jours, mais ont été reportés des programmes d'un grand intérêt, tels que la coopération avec l'Institut de recherche et d'histoire des textes et la Direction du Livre pour le microfilmage systématique des manuscrits médiévaux.

Les demandes sans doute les plus systématiquement satisfaites ont été celles qui portaient sur l'installation de réserves où leur extension (une douzaine de dossiers), en encourageant le regroupement des fonds anciens, l'acquisition de matériels de conservation (meubles spécialisés, emboîtage non acides thermohygromètres, humidificateurs). Ont été financées également des vacances pour le traitement de dons récents ou de fonds anciens, l'installation de films de contrôle solaire, de protection antivol, voire d'importants travaux de nettoyage et de désinfection.

L'aide aux expositions (conception et matériel), à l'édition de brochures de présentation des bibliothèques, de cartes postales et diapositives répond à la fois aux demandes fréquentes des bibliothèques et à une recommandation de la commission Miquel, lors de la répartition des mesures d'urgence et dans le contexte de la réunion de l'IFLA à Paris. Ce secteur a représenté l'essentiel des actions de mise en valeur des collections, avec quelques éditions sur microfiches et publications de catalogues.

Les demandes de cofinancement d'acquisitions (1 manuscrit, des dessins, une douzaine d'ouvrages) ont été limitées, portant sur des ouvrages rares ou (BU d'Orléans) sur des ouvrages anciens de référence. Il est vrai que le calendrier d'attribution des crédits (affectés en fin de premier semestre sans garder de réserve) ne favorise pas ce type d'action. Peu de demandes de crédits de formation ont été reçues, mais les formations "locales" étaient subventionnées par ailleurs en 1989.

Il n'est pas facile de faire le bilan qualitatif d'une succession d'actions annuelles, menées avec des crédits variables et sans garantie de pérennité jusqu'en 1990. Du moins peut-on souligner qu'il y a eu confirmation de la demande latente constatée par l'ADBU, tant dans des disciplines littéraires que scientifiques ou médicales. En 1989, première année de fonctionnement "de routine" du programme, les bibliothèques dotées de fonds anciens de plus de 5 000 volumes sans projet "patrimoine" annoncé n'étaient que 4 (1 à Paris, 3 en province). Lors du traitement des demandes, on s'est efforcé de répondre au plus grand nombre de bibliothèques. A été constatée pour la majorité des bibliothèques détenant des collections limitées une sensibilisation aux responsabilités patrimoniales se traduisant, au-delà des demandes de crédits d'entretien, d'équipement, de matériel, par le regroupement des fonds ou la constitution de réserves, dans la perspective d'une protection à long terme.

Dans d'autres bibliothèques, l'apparition de crédits ministériels semble avoir favorisé la mise en forme de programmes à plusieurs volets (conservation, exploitation, mise en valeur...). Ce sont, pour la majorité, les bibliothèques qui

avaient signalé en 1988, en réponse à l'enquête accompagnant l'appel à projet, qu'elles finançaient déjà des actions de conservation, et disposaient à plein temps, ou plus fréquemment à part de temps, d'un personnel spécialisé pour leurs collections anciennes.

Peut-être le programme patrimoine a-t-il sensibilisé universités et collectivités territoriales. Il aura permis du moins d'accompagner la réinstallation par l'université du fonds ancien de Montpellier, de relancer les programmes communs BNU de Strasbourg/Région Alsace pour le microfilmage des périodiques.

La journée sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine imprimé, organisée par l'ADBU dans le cadre de la première convention européenne des bibliothèques, permet de compléter ce bilan. Cette journée a souligné une fois de plus la motivation des directeurs de bibliothèques universitaires et de grands établissements. Mais l'accent était mis sur les prolongements de la première vague d'actions (vidéodisque, édition, recherche). Il est clairement apparu que ces actions avaient deux conséquences positives :

- mise en valeur de collections peu accessibles,
- dialogue et coopération entre bibliothécaires, muséologues, éditeurs, ingénieurs et surtout chercheurs.

3/ Propositions pour un programme d'action

Il a semblé nécessaire à l'inspection de rendre compte d'une situation jusqu'ici non décrite avant d'articuler des propositions.

En résumé :

- le ministère de l'Education nationale est responsable d'une partie non négligeable du patrimoine imprimé. Les collections anciennes des enseignements supérieurs sont moins dispersées que dans les bibliothèques publiques et assez fréquemment spécialisées. La charge de conservation des collections plus récentes peut être répartie en tenant compte du réseau des CADIST. En région parisienne, la création d'une bibliothèque de dépôt offre des possibilités d'élimination et de conservation en coopération des documents de faible usage.

- le ministère a affirmé une responsabilité propre à l'Etat et sa volonté incitative pour la conservation et la mise en valeur des collections patrimoniales, par la création d'une enveloppe patrimoine permanente, comme au ministère de la Culture. Les directeurs des bibliothèques qui abritent des fonds anciens ont confirmé leur intérêt pour des programmes de conservation et de mise en valeur de ces fonds. L'offre de formations est assez fréquente pour un personnel assez homogène.

En revanche :

- On ne peut dire que le réseau des bibliothèques d'enseignement supérieur dispose pour le patrimoine de services techniques suffisants. Il n'y a ni service du patrimoine (celui-ci se réduit à un conservateur motivé mais partagé entre diverses tâches), ni ateliers de bonne taille.

- Au niveau des établissements, les conditions de conservation sont inégales : locaux anciens fréquemment mal adaptés, absence de Réserve dans 7 bibliothèques universitaires sur 28, une seule BU équipée d'un système d'alarme antivol. Dans divers établissements, la connaissance de l'histoire et du contenu des fonds tend à disparaître. La présence ou l'absence de personnel qualifié, disponible pour la fonction de conservation, se traduit nettement dans les programmes proposés par les bibliothèques. Plusieurs d'entre elles ont une volonté d'action, sans disposer d'une vue d'ensemble, ni d'une capacité de suivi.

Cette situation explique les limites du programme actuel, qui suscite en majorité des projets ponctuels, notamment de restauration, à trier en connaissance de la saturation des ateliers fiables.

Sur ces bases et dans une nouvelle conjoncture de relèvement des moyens des bibliothèques des enseignements supérieurs, l'inspection note que plusieurs conditions doivent être réunies pour que le ministère de l'Education nationale puisse lancer et suivre des programmes plus ambitieux. Deux propositions sont faites au niveau de l'administration centrale. Elles conditionnent pour une part les propositions 3 et 4 de l'Inspection.

1 - Création d'un Service du patrimoine

Ce service aurait immédiatement plusieurs tâches :

. Affirmation de principes bibliothéconomiques en matière de conservation : constitution de réserves, regroupement des collections anciennes, prévention de désastres... Dans le cadre de la Sous-Direction des bibliothèques, cette cellule gagnerait à travailler avec le bureau en charge des CADIST et l'ENSB. Dans les programmes des écoles de bibliothécaires étrangères on constate, en effet, une tendance, croissante et justifiée, à lier les cours sur la conservation aux cours sur les collections et leur développement.

. Suivi des programmes de conservation et de mise en valeur du patrimoine universitaire, avec une capacité de relance, d'aide technique, d'expertise et de conseil,

. Participation active à la coopération nationale où les interlocuteurs sont nombreux : Direction du Livre et Centre de Massy, Bibliothèque nationale et Bibliothèque de France, Conseil scientifique du patrimoine, associations régionales dotées d'ateliers de microfilmage ou de numérisation, conseillers régionaux du patrimoine, CRCDG, IRHT... L'expérience acquise mérite d'être prise en compte, par exemple pour la restauration, où le Conseil du patrimoine a des critères plus sélectifs que les bibliothèques universitaires et met au point un guide pratique.

Etant donné le coût des actions de conservation, la duplication doit être évitée, d'où l'intérêt de registres nationaux de microformes, de centres de dépôts peu nombreux. En revanche, chaque secteur doit être en mesure de défendre ses points forts (collections remarquables et spécialisées), en relation avec l'usage de ces fonds par les différentes disciplines. Un service du patrimoine permettrait au ministère de participer au suivi des programmes nationaux de conversion rétrospective prévus par la Direction du Livre et de la Lecture et la Bibliothèque de France, à la veille technique, à la normalisation, à la promotion du papier permanent.

Il devrait compter au minimum trois emplois de personnel scientifique ou technique et un secrétariat. Ce service pourrait être implanté soit à l'administration centrale, soit auprès des bibliothèques les plus riches (Sorbonne, Sainte-Geneviève, Mazarine), soit auprès du Centre technique du livre, doté de moyens de désinfection, reprographie et micrographie, et voisin du deuxième site de la Bibliothèque de France (centre de compétences pour la désacidification, la numérisation et le traitement des fonds).

2 - Identification de la fonction patrimoniale dans la gestion des bibliothèques et sortie du statu quo en matière d'emplois.

L'attribution de crédits spécifiques à partir d'une enveloppe nationale est une procédure à conserver, en raison de son caractère incitatif. Cependant les crédits attribués devraient être mis en relation avec les dépenses de conservation des bibliothèques. Les établissements aux charges patrimoniales les plus lourdes pourraient être autorisés à présenter des plans pluriannuels .

Toutefois La situation réelle des collections est très diverse. L'Inspection successive de trois bibliothèques "patrimoniales", sous cet angle. (Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, Bibliothèque de l'Université de Poitiers, Bibliothèque Mazarine) révèle des points faibles et des points forts (problèmes de conservation, usuels absents ou remarquables, formation d'étudiants à l'utilisation des fonds anciens, réserve XIXe siècle). L'Inspection générale pourrait fournir systématiquement cet "état des lieux", au bénéfice du service gestionnaire de l'enveloppe patrimoine.

Dès lors que du personnel est affecté de façon permanente aux fonds anciens, charge spécifique, ce personnel devrait être déduit du tableau d'encadrement. Parallèlement les bibliothèques les plus riches de fonds anciens devraient pouvoir bénéficier de créations d'emplois dans le cadre des contrats d'établissement, sur des programmes pluriannuels de mise en valeur du patrimoine. L'orientation de personnels scientifiques vers la conservation (comme vers le développement des collections) conduira à réexaminer les déroulements de carrière. En effet, si la spécialisation peut être un critère favorable au sein de la Bibliothèque nationale, il ne l'a pas été jusqu'ici en bibliothèque universitaire.

Le problème des ateliers de restauration a été posé en 1987 dans le rapport DELRIEU et LABARRE. Si les crédits "patrimoine" ont permis d'améliorer l'ergonomie et la sécurité de plusieurs ateliers, seules les créations d'emploi pourraient apporter un début de réponse, face à l'énormité des besoins.

Mais le vivier des restaurateurs-spécialistes est restreint. En novembre 1990, quinze OP1 ont concouru pour 6 postes offerts (5 à la Bibliothèque Nationale, 1 en BU). Tous ont montré les compétences nécessaires pour devenir restaurateur spécialiste. 10 créations d'emplois épuiserait donc les possibilités statutaires de recrutement.

En 1990, les ateliers de restauration du MEN comptent seulement 3 OP1 relieurs-restaurateurs pour 17 restaurateurs spécialistes. La Bibliothèque nationale souhaitant développer ses atelier à partir de son propre vivier, la création d'au moins 5 emplois d'OP1 serait nécessaire pour participer à la jouvence des corps. Cependant il faut rappeler que si les ateliers des BU sont en mesure d'assurer une formation de base, il sera utile aux candidats restaurateurs-spécialistes de parfaire leurs connaissances au cours d'un stage à la Bibliothèque nationale. Quelle que soit l'évolution statutaire (personnel ouvrier du MEN devenant ITA, corps des restaurateurs-spécialistes géré par le ministère de la Culture), un lien étroit devra être maintenu entre les ateliers des BU et ceux de la BN.

Quelques ateliers disposent d'espaces suffisants pour accueillir un effectif fortement accru (Sainte-Geneviève, Museum, Strasbourg, peut-être Montpellier). En cas d'extension, comme le préconisait Mlle DELRIEU, ils devraient être incités à faire bénéficier de leurs services d'autres bibliothèques. L'augmentation des moyens devrait s'accompagner d'un suivi budgétaire et statistique.

Le programme "patrimoine" actuel fonctionne et mérite d'être poursuivi. Il laisse une grande part d'initiative aux bibliothèques, qui identifient leurs besoins dans un cadre large. Pour l'élaboration d'un programme à long terme, à l'initiative de l'administration centrale, l'inspection a constaté de graves handicaps : description insuffisante de la situation matérielle des fonds, qui peut être complétée par l'inspection, et

faiblesse des sources relatives à l'histoire des bibliothèques et au contenu des collections.

Il est difficile de proposer des actions concernant des fonds plus particulièrement menacés. L'inspection sait, comme l'Administration, que des collections souffrent du manque de climatisation (Sainte-Geneviève, Mazarine) ou ont été endommagées par des inondations (Cujas, Mazarine, Museum). Certains papiers se dégradent rapidement : cartonnages acides des Estampes de la BAA, papiers sud-américains ou océaniques du Musée de l'Homme, collections des Langues orientales... Cependant chacun de ces problèmes peut trouver sa solution dans un programme d'établissement.

Dans l'état actuel des sources, les collections de documents particuliers (Estampes, cartes, manuscrits) ne sont pas très nombreuses. Les principales occasions d'actions coopératives ont été saisies. la Sous-Direction des bibliothèques s'associe avec la DLL et l'IRHT pour le microfilmage des manuscrits médiévaux. Des BU ont eu l'initiative de s'associer à la BN pour le catalogage des Bibles. Deux hypothèses complémentaires peuvent être évoquées :

- Identification des atlas conservés dans une douzaine de bibliothèques universitaires par référence à la bibliographie publiée par la BN, après enquête auprès des bibliothèques municipales et spécialisées seulement (8)
- Identification de périodiques scientifiques locaux du XIXe siècle, susceptibles d'être microfilmés.

3. Au niveau des établissements, la troisième proposition de l'Inspection est que l'administration procède à une enquête générale sur les collections anciennes et spécialisées des bibliothèques universitaires et de grands établissements. Un cadre vient d'être élaboré à la demande du Conseil du Patrimoine qui pourrait être appliqué à ces bibliothèques.(annexe 2).

Cette enquête aurait un triple but :

- . Mise à jour de la description qualitative des fonds, qui, sauf exception telle que la Sorbonne, peut dater de l'enquête de 1928. Identification des catalogues existants. Complément aux enquêtes quantitatives de 1975 et 1982.
- . Mise en valeur du patrimoine imprimé des enseignements supérieurs par l'édition de cartes ou dépliants, tels qu'en a élaboré la Sous-Direction des bibliothèques.
- . Réhabilitation de la connaissance de l'histoire et du contenu des fonds.

Deux questions complémentaires se posent : appartient-il à la Sous-Direction des bibliothèques d'enquêter sur l'ensemble des fonds anciens des enseignements supérieurs (Bibliothèques d'UFR, d'Écoles...), est-il réaliste de proposer immédiatement une enquête quantitative sur les fonds du XIXe ?

4. La quatrième proposition de l'Inspection est de développer des pôles de compétence.

Deux voies semblent possibles :

- offrir aux bibliothèques encyclopédiques qui, en raison de leur taille et de l'importance de leurs collections anciennes, ont vocation à être des pôles nationaux de conservation, la possibilité de contrats pluriannuels pour la mise en valeur des fonds (Sorbonne, Sainte-Geneviève, Mazarine, Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, BIU de Montpellier et peut être BU de Poitiers). Les objectifs proposés par ces bibliothèques peuvent être multiples (catalogage, microfilmage, entretien, vidéodisque). Des bibliothèques telles que celles de Montpellier ou Sainte-Geneviève ont déjà esquissé de tels programmes.

- souligner l'apport spécifique des bibliothèques des enseignements supérieurs dans le cadre national. L'accent peut être mis sur deux aspects :

- . collections anciennes et organisées par discipline, sans équivalent national (Médecine, Pharmacie, Sciences, Art et Archéologie, Langues orientales...).

- . proximité des chercheurs et possibilité de coopération avec ceux-ci (déjà apparue à l'occasion des programmes de reprints et des vidéodisques).

Dans cette orientation, un module d'évaluation approfondie des collections est proposé pour trois secteurs scientifiques (annexe 1). Il suppose disponibilité de conservateurs, qui se spécialiseront en bibliographie rétrospective. Le prolongement de ces évaluations peut être la détermination de priorités pour la conversion de fichiers, ou l'élaboration de catalogues spécialisés par discipline, accompagnés d'une indexation matières et utiles à la recherche historique, ainsi qu'il était prévu en Grande-Bretagne pour la deuxième phase du Nineteenth Century Short Title Catalogue. Mais de tout autres produits pourraient être envisagés, du recueil d'articles bibliographiques (sur le modèle de "la Science pour tous", guide de la vulgarisation au XIXe siècle, réalisé par le CNAM), au vidéodisque.

Notes

- 1) Rapport au directeur du livre et de la lecture sur le patrimoine des bibliothèques, dans Bulletin des Bibliothèques de France, t. 27, n° 12, 1982, p. 657-688.
- 2) WILSON (Alexander), Library Policy for Preservation and Conservation in the European Community, Saur, 1988.
- 3) Cf. CLEMENTS (David W.G.), ARNOULT (Jean-Marie), Preservation Planning in Europe, dans IFLA Journal, vol. 14, 1988, 4, p. 353-360.
- 4) BLECHET (Françoise), CHARON (Annie), Les Fonds anciens des bibliothèques françaises. Résultats de l'enquête de 1975, Paris, IRHT, 1981.
- 5) Pour le détail de cette histoire, cf. les contributions de V. KARADY à l'Histoire des Universités en France, publiée sous la direction de Jacques VERGER, Toulouse, Privat, 1986, p. 261-354.; cf. aussi CAMP (John), Bibliothèques et universités en France, 1789-1881, dans Bulletin des Bibliothèques de France, t. 28, n° 2, 1983, p. 155-166.
- 6) NEVEUX (Pol), DACIER (Emile), les Richesses des bibliothèques provinciales de France, 1932.
- 7) DELRIEU (Suzanne), LABARRE (Albert), les Ateliers de restauration dans les ateliers autres que la Bibliothèque nationale, Paris, 1987.
- 8) PASTOUREAU (Mireille), les Atlas français, XVI-XVIIIe siècle. Répertoire bibliographique et étude, Bibliothèque nationale, 1984 (vol. 1, vol. 2 en cours).

ANNEXE 1

Actions en faveur du Patrimoine des bibliothèques universitaires

Histoire des Sciences

Toute action à entreprendre postule une connaissance préalable. Or les B.U., au moins les plus anciennes d'entre elles, qui sont en général fières de posséder un "patrimoine", connaissent assez mal celui-ci parce qu'elles n'ont guère de moyens à lui consacrer.

Le plus souvent, pour elles, patrimoine est synonyme de fonds anciens, composés de volumes et documents qui ne sont plus utilisables par l'enseignement et la recherche. Il convient donc ici, dans le domaine de l'Histoire des sciences, d'introduire dès l'abord l'idée d'une obsolescence très diverse suivant les champs intellectuels considérés : les publications de médecine ou de chimie "vieillissent" très vite, mais, au naturaliste systématicien, toute source imprimée est bonne qui est postérieure à 1758 (date de la fameuse 10e édition du *Systema naturae* de Linné) et l'Astronome d'aujourd'hui utilise encore parfois des tables d'observations du XIXe et même du XVIIIe siècle. En histoire des sciences, donc, la notion d'entrée de la littérature dans le "Patrimoine" par vieillissement est à nuancer fortement si l'on parle en général.

Autre remarque liminaire : il n'y a pas, en France, beaucoup de bibliothécaires qui affichent un intérêt particulier pour l'histoire des fonds scientifiques dont ils ont la charge ; il n'y a pas, non plus, beaucoup d'universitaires des domaines scientifiques qui soient curieux de l'histoire de leur discipline et, parmi ceux qui déclarent l'être, peu qui en aient une connaissance vraiment sérieuse.

X

X X

L'enquête à mener avant d'établir des propositions pourrait prendre appui sur des bibliothèques universitaires ou de grands établissements constituant des pôles d'excellence reconnus et dans lesquels des personnels motivés accepteraient de lui consacrer une part de leur temps de travail (il ne servirait à rien en effet, semble-t-il, d'ajouter un nouveau questionnaire à tous ceux que reçoivent déjà les directeurs de bibliothèques, si celui-ci n'est pas accueilli avec intérêt par un destinataire préalablement désigné). Les personnels en question, le plus souvent sans doute des conservateurs, pourraient être eux-mêmes les interlocuteurs et "entraîneurs" de collègues d'autres établissements.

D'autre part, des non-bibliothécaires, spécialistes universitaires ou autres, devraient être associés à titre d'experts à l'entreprise, d'abord pour contribuer à en fixer les modalités, ensuite pour aider à en juger les résultats et suites possibles. Cette collaboration avec des spécialistes bien choisis ne pourrait être que profitable à tous égards.

Une méthode possible d'évaluation des fonds concernés pourrait combiner les traditionnelles données quantitatives avec des tests de qualité :

- approche quantitative : elle concerne les bibliothécaires, à qui on peut toujours demander de quantifier (en nombre de volumes, ou en mètres linéaires, ou par siècle) les fonds spécialisés dont ils ont la charge, mais, à moins que les volumes en cause soient matériellement groupés ou qu'ils aient fait l'objet de catalogues, l'estimation quantitative risque de rester assez imprécise.

- approche qualitative : ici, l'intervention des spécialistes paraît au moins utile pour l'établissement de tests à effectuer

- . à partir d'une liste d'auteurs jugés significatifs

- . à partir d'une liste d'ouvrages

- ou très importants, dont l'absence constitue une lacune intellectuelle

- ou rares, dont la présence traduit presque toujours une certaine qualité du fonds concerné : un fonds médical, par exemple, où l'on trouve la Fabrica (1543) de Vésale ou le De motu cordis (1628) de Harvey dans leur édition originale, a toutes les chances d'être riche et intéressant.

Ce sondage qualitatif a l'avantage d'être facile d'exécution à partir des catalogues.

X

X

X

Compte tenu de l'ampleur de la tâche à effectuer et de ce qui a été dit en commençant concernant la rareté des interlocuteurs valables, il paraît préférable de limiter dans un premier temps l'action à entreprendre à l'un des secteurs qui semblent a priori les plus riches et les plus faciles, celui des sciences de la vie, et à l'intérieur de celui-ci d'aborder :

- la Botanique et la Pharmacie, à partir de la BIU de Pharmacie (Paris) où un conservateur, Mme Gleyze, pourrait faire appel à un ou plusieurs enseignants de la Faculté, au conservateur du riche Musée d'histoire de la pharmacie, voire à un représentant de l'active Société d'histoire de la pharmacie.

- la Zoologie, à partir de la Bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle (Paris) où le conservateur chargé des manuscrits et réserves précieuses, Mme Hustache, pourrait s'appuyer sur quelques spécialistes reconnus, le professeur Claude Dupuis (Laboratoire d'Entomologie du Muséum), bibliographe érudit et M. Jean-Louis Fischer, chercheur au Centre Alexandre Koyré (maintenant installé au Muséum national), par exemple.

- La Médecine, à partir de la Section Médecine de la Bibliothèque universitaire de Montpellier, avec le concours de la BIUM (Paris) : un conservateur de Montpellier, Mme Nicq, pourrait s'associer à un collègue parisien pour proposer les noms de quelques experts.

Les réactions positives enregistrées sur ces trois sites, en réponse à une proposition de principe, sont assez encourageantes pour entreprendre une enquête devant déboucher sur une action. Il n'est pas possible, d'entrée de jeu, de choisir pour celle-ci parmi les multiples formes possibles : aide à la conservation matérielle, élaboration de catalogues spécialisés, localisation de certaines éditions rares, etc. Il y aurait lieu, d'ailleurs, d'examiner dans quelles conditions certains "non-livres" (manuscrits, estampes) pourraient être concernés par le programme de travail à établir.

Il est, enfin, à noter qu'une action telle que celle proposée ci-dessus aurait aussi l'avantage de valoriser le travail de quelques conservateurs érudits, de plus en plus rares dans les bibliothèques universitaires, où une place doit cependant leur être conservée aux côtés de leurs collègues plus généralement voués à la gestion et au management.

CADRE D'ENQUETE

" FONDS PATRIMONIAUX ET COLLECTIONS
SPECIALISEES "

EXAMINE LORS DE LA REUNION DU 3 JUILLET 1990

A DONNEES GENERALES

A.1. Identification et localisation (dans un cadre de classement des notices par région puis par ville)

- N° d'index
- Intitulé exact de la bibliothèque
- Organisme de rattachement
- Adresse (N°, rue, boîte postale, code postal, ville)
- Téléphone (indicatif, n°, poste)
- Télécopie (indicatif, n°, poste)
- Accès par minitel (information, catalogues), indicatif, n°

A.2. Champ documentaire

- Type de bibliothèque
- Classification (en ce qui concerne les fonds patrimoniaux et spécialisés) } CF RBCCN
- Principales données statistiques : nombre de volumes anciens et d'incunables, éventuellement nombre de titres ; nombre de volumes de manuscrits

A.3. Accès aux fonds patrimoniaux et aux collections spécialisées

- Jours et heures d'ouverture
- Périodes de fermeture annuelle
- Conditions d'accès aux fonds (rendez-vous, appel téléphonique...)
- Conditions d'accès à distance (prêt éventuel de document, reproduction).

- Possibilités de reproduction sur place (photographie ou microfilmage par l'atelier de la bibliothèque, par un atelier extérieur, photographie par le public), règles.
- Possibilités d'information pour les chercheurs (n° de téléphone, service où adresser les lettres).

A.4. Equipement technique pour les usagers des fonds patrimoniaux et des collections spécialisées

- Salle spécialisée (places).
- Usuels (importance, accessibilité)
- Matériel de lecture.

B. HISTOIRE DE LA BIBLIOTHEQUE, DE SES COLLECTIONS PATRIMONIALES ET SPECIALISEES.

B.1. Histoire de la Bibliothèque

- Origine, date de fondation
- Principales périodes de développement
- Bibliothécaires ayant joué un rôle important dans le développement des fonds.
- Bibliothèques incorporées, conservation assurée par la bibliothèque de fonds d'un autre établissement (dépôt), conservation assurée par un autre établissement de fonds de la bibliothèque.
- Politique à long terme en matière patrimoniale (acquisitions, conservation, valorisation, catalogage).

B.2. Histoire des collections (si certaines méritent un développement particulier).

C. NOTICES PAR TYPE DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX

(imprimés, manuscrits, périodiques, cartes et plans, estampes, musique, photographie, monnaies et médailles, phonogrammes, oeuvres d'art)

ET PAR FONDS

(fonds spécialisés spécifiques et thématiques, fonds locaux et régionaux, collections particulières, Réserve).

- Cf cadre annexe.

C. CADRE DE NOTICE PAR TYPE DE DOCUMENTS DU FONDS GENERAL ET PAR FONDS (un fonds thématique pouvant comporter lui-même plusieurs types de documents).

- Noms du fonds, origine (renvoi vers B et E).

- Nombre et types de documents.

- Analyse du fonds : ventilation par siècles.
- . langues, aires géographiques éventuellement.
- . matières, en soulignant les richesses spécifiques (livres de voyage, de médecine, théâtre etc...), cadre de classement utilisé.
- . éléments particulièrement rares ou précieux.

Etat du fonds :

- . inventorié ou non, catalogué ou non (renvoi à D, où se trouvera la notice du catalogue ou de l'inventaire).
- . poursuivi ou non
- . reproduit ou non (y compris par des campagnes nationales de microfilmage).
- . pris en compte par des études, répertoires ou catalogues collectifs.

D. ETAT DES CATALOGUES
(imprimés, manuels et automatisés).

D.1. Catalogues généraux, alphabétiques, matières, fichiers...

D.2. Catalogues particuliers
(y compris les catalogues anciens utiles pour la connaissance et l'exploitation des fonds, qu'ils soient imprimés ou manuscrits).

E. SOURCES MANUSCRITES OU IMPRIMEES

E.1. Sources relatives à l'histoire de la bibliothèque et de ses collections
sources manuscrites possédées par la bibliothèque ou extérieures, bibliographie raisonnée.

E.2. Sources relatives aux collections : expositions, études, rapports rendant compte des politiques d'acquisition...

E.3. Sources manuscrites relatives à l'histoire des bibliothèques et à l'histoire du Livre possédées éventuellement par la bibliothèque.

F. REMARQUES

G. DATE ET AUTEUR DE LA REPONSE

Relecture par la bibliothèque, date :

INDEX PREVUS :

Index général : . nom des personnes
. noms de lieux
. matières

Index des bibliothèques, y compris des bibliothèques incorporées

approches proposées :

- par commune puis ordre systématique des bibliothèques
- approche inversée : par ordres religieux, noms de possesseurs...)
(hypothèse, travail éventuellement lourd et peu significatif).

COMMENTAIRE

A.1., A.2. Pour l'essentiel a été retenu le cadre banalisé par ORIADOC.

A.3. Les pratiques constatées pour la copie pourraient faire l'objet d'une appréciation au niveau régional, et d'une recommandation éventuelle.

A.4. Une recommandation précisera ce que recouvre la notion d'usuels par référence à une liste type (Cf. liste Direction du livre et de la lecture ou enquête de 1975).

Ne devrait être signalée qu'une collection cohérente, comportant ouvrages français et étrangers, ainsi que la présence du catalogue de la Bibliothèque nationale.

C. L'ordre des modules C serait celui-ci (p.2)
notices par types de documents (y compris des notices brèves pour les cartes, estampes etc...), puis notices par fonds spécialisés.
L'analyse "matières" est importante. Il est demandé aux rédacteurs de citer les aspects spécifiques de leurs fonds, par exemple livres de voyage (nombre), théâtre..., par référence à un cadre thématique indicatif à élaborer.

D. Les notices des inventaires, à ne pas négliger, et catalogues seraient détaillées et regroupées en D.
Il importe de mentionner les problèmes d'utilisation des catalogues (cotes modifiées sans concordance, fonds détruits - dont les catalogues doivent cependant être mentionnés).

E.1. Les sources extérieures recouvrent les fonds des Archives départementales, des Archives nationales de la Bibliothèque nationale (Manuscrits, Réserve), si elles sont identifiées.

E.2. Les sources relatives aux collections recouvrent par exemple les catalogues sans cote de la période révolutionnaire.

ANNEXE 3 (a)

STATISTIQUES

Statistiques des fonds anciens (imprimés antérieurs à 1810)
des BU de Paris

(suivant l'enquête de 1975 et l'enquête complémentaire du 12-01-82)

- SORBONNE.....	133 000
- SAINTE-GENEVIEVE.....	110 800
- LANGUES ORIENTALES.....	60 000
- BIU MEDECINE.....	38 000
- BAA.....	12 000
- BIBLIOTHEQUE CUJAS.....	5 964
- BIU PHARMACIE.....	5 694
- PARIS-SUD.....	52
	<hr/>
	365 510

Statistiques des fonds anciens des bibliothèques des grands établissements.

- BIBLIOTHEQUE MAZARINE.....	105 000
- BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT.....	40 000
- BIBLIOTHEQUE MUSEUM.....	21 645
- BIBLIOTHEQUE DE L'ACADEMIE DE MEDECINE.....	8 546
- BIBLIOTHEQUE DU MUSEE DE L'HOMME.....	1 465
	<hr/>
	176 656

(N^a au sein du MEN peu de fonds anciens existent hors des bibliothèques placées sous la tutelle de la DPDU : 6 800 volumes à la Bibliothèque du CNAM, 1 220 à la Bibliothèque du Collège de France, 41 à l'Institut Pasteur...)

ANNEXE 3 (b)

Statistiques des fonds anciens (imprimés antérieurs à 1810)
des bibliothèques universitaires de province.

1871	STRASBOURG.....	231 135
1880	MONTPELLIER.....	50 000
1879	POITIERS.....	45 000
1879	TOULOUSE.....	35 167
1896	LYON.....	17 537
1962	NANTES.....	16 000
1879	RENNES.....	15 271
1883	LILLE.....	13 490
1879	BORDEAUX.....	10 618
1896	CAEN.....	9 422
1879	AIX-MARSEILLE.....	6 507
1880	CLERMONT.....	6 000
1879	GRENOBLE.....	5 828
1880	DIJON.....	4 972
1902	NANCY.....	3 167
	TOURS.....	2 822
1959-1965	ANGERS.....	2 150
1965-1966	ROUEN.....	2 050
1966-1968	LIMOGES.....	441
1964-1967	REIMS.....	238
1880	BESANCON.....	210
	ORLEANS.....	203
1965-1968	AMIENS.....	131
1961-1962	PAU.....	120
		<hr/>
		231 135 (Strasbourg)
		+ 247 444 (Autres BU)
		<hr/>
		478 579

837 580
1020 745

ANNEXE 3 (c)

Etat des collections en 1900 / 1920 (1)

Bibliothèque	Date de constitution	1900	1920
B. Sorbonne	1763	263 590	700 000 l. et br. + 130 000 th.
B. Sainte-Geneviève	1790 (1624)	120 000	470 000 l. br. t
B. Langues orientales	1795	29 000	80 000 + 9 000 b
B. Cujas	1876 (1829)	60 000	119 000 l. br. th
B. Art et Archéologie	1918 (1906)	/	100 000
B.I.U.M.	1733	130 000	310 000 + 450 000 + 170 000 th.
B.I.U.P.	1777 (1570)	18 000	50 000 + 10 000 + 2 000 th.
Mazarine	1661	300 000	/
B. Institut	1868	/	700 000 l. et br.
B. Museum	1635 (1793)	175 000	300 000
B. Académie de Méd.	1820	/	250 000
B. Musée de l'Homme	1880	/	/

ANNEXE 3 (d)

Etat des collections en 1900 / 1920 (1)

Bibliothèque	Date de constitution	1900	1920 (livres ^{et thèses} et brochures)
BU Aix-Marseille	1879-1880	57 000	131 892 + 188 609 thèses
BU Besançon	1880	20 000	50 000
BU Bordeaux	1879	82 500	332 919 + 205 883 th.
BU Caen	1896	46 354	120 000 + 90 000
BU Clermont-Ferrand	1880	30 000	125 000 + 95 000
BU Dijon	1880	31 216	187 405 + 23 400
BU Grenoble	1879	19 700	90 000 + 120 000
BU Lille	1883	72 349	450 000 + 200 000
BU Lyon	1896	56 847	320 000 + 7 200
BU Montpellier	1880	82 185	147 300 + 100 315
BU Nancy (Médecine 1872)	1902	36 618	80 000 + 4 000
BU Poitiers	1879	28 210	140 000 + 220 000 br. et t
BU Rennes	1879 (1845)	70 000	234 618 (livres, th. e br.)
BNU Strasbourg	1871	760000	1 000 000
BU Toulouse	1879	80 670	168 046 + 184 156

(1) d'après

Minerva-Jahrbuch des gelehrten Welt, 1900-1901, Strasbourg, 1901
 et l'Index generalis, 1920-21, Annuaire général des universités,
 grandes écoles, académies, archives, bibliothèques, p. sous la
 direction de R. de Montessus de Ballore, Paris, 1921